

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

schéma d'organisation sanitaire Question orale n° 1516

#### Texte de la question

M. Hervé Morin souhaite interroger M. le ministre de la santé et des solidarités sur les décisions qui concerneront l'hôpital de Pont-Audemer. Alors que l'objectif majeur du SROS III est d'avoir « une organisation sanitaire régionale garante de l'égalité d'accès de ses habitants à des soins de qualité » et que toutes les études montrent que la situation de l'offre de soins de l'ouest de l'Eure n'est vraiment pas satisfaisante, il lui réaffirme toute l'importance des choix pour Pont-Audemer. De surcroît, le 13 septembre dernier, dans une lettre qu'il lui avait adressée, il s'était engagé à examiner, pour l'hôpital de Pont-Audemer, la question de la dotation d'un SMUR et celle de la pérennisation de l'activité chirurgicale. Il souhaite connaître la position actuelle du gouvernement à ce sujet, car de la suite qu'il donnera à l'engagement du ministre dépendront la survie de l'hôpital et celle de tout l'ouest de l'Eure.

#### Texte de la réponse

#### PERSPECTIVES DE L'HOPITAL DE PONT-AUDEMER DANS L'EURE

M. le président. La parole est à M. Hervé Morin, pour exposer sa question, n° 1516.

M. Hervé Morin. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, l'offre de soins dans le nord-ouest du département de l'Eure dépend pour l'essentiel de l'hôpital de Pont-Audemer, encore appelé centre hospitalier de la Risle. Cet hôpital a fait l'objet de restructurations importantes et d'efforts considérables pour développer une médecine de qualité. Cependant, son avenir et sa pérennisation dépendent pour l'essentiel de deux décisions qui doivent être prises dans le cadre du nouveau schéma régional d'organisation sanitaire, deux décisions capitales si l'on veut maintenir une offre de soins satisfaisante dans cette partie du département. Il s'agit, d'une part, de la création d'un service d'urgence, un SMUR; d'autre part, du maintien d'un service de chirurgie. J'avais déjà eu l'occasion d'alerter M. Xavier Bertrand sur cette question. Le ministre de la santé m'avait répondu que tout serait fait par le Gouvernement pour que nous ayons à la fois ce service d'urgence et le maintien du service de chirurgie. J'aimerais savoir, à l'aube de ce nouveau schéma régional, ce que le Gouvernement entend faire.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.* Monsieur Morin, je vais avoir le plaisir de confirmer la réponse positive que vous aviez déjà reçue de Xavier Bertrand sur ces deux points.

Les travaux réalisés par les groupes thématiques qui ont contribué à l'élaboration du nouveau schéma régional d'organisation sanitaire - il sera adopté officiellement le 30 mars, c'est-à-dire après-demain - ont mis en évidence des fragilités au centre hospitalier de Pont-Audemer, notamment au regard de la démographie médicale et des volumes d'activité. Des travaux complémentaires ont ensuite permis de préciser les évolutions nécessaires au maintien des activités pour assurer la prise en charge des populations du bassin dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Le schéma régional prévoit tout d'abord de transformer la maison périnatale, mise en place à titre expérimental

en octobre 2003, en centre périnatal de proximité, et cela pour assurer le suivi prénatal et postnatal des femmes enceintes en médecine ambulatoire.

Deuxièmement, une hospitalisation complète chirurgicale de proximité sera maintenue dans le cadre d'une coopération structurée avec le groupe hospitalier du Havre, établissement public de référence du territoire de santé dont Pont-Audemer relève. Son mode de fonctionnement favorisera la programmation des actes. Le bloc opératoire sera fermé la nuit. Il pourra être ouvert pour prendre en charge les situations exceptionnelles et la chirurgie ambulatoire. J'ajoute que l'offre de spécialités - ORL, traumatologie, urologie - devra être diversifiée, sous réserve bien sûr du respect des équilibres financiers. Un bilan de ces évolutions sera fait en 2009. Enfin, la création d'un service mobile d'urgence et de réanimation, ou d'une antenne de service mobile d'urgence et de réanimation, permettra d'assurer une meilleure couverture territoriale et ainsi d'améliorer les délais de prise en charge des populations du bassin.

Ces deux derniers axes sont conformes aux engagements que le ministre de la santé et des solidarités avait pris en septembre 2005. Dès le 30 mars prochain il appartiendra aux équipes de l'établissement de Pont-Audemer d'élaborer, en application du schéma régional, un projet médical en partenariat avec le groupe hospitalier du Havre. La démarche de contractualisation avec l'agence régionale de l'hospitalisation pourra alors être engagée.

#### Données clés

Auteur: M. Hervé Morin

Circonscription: Eure (3e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale Numéro de la question : 1516 Rubrique : Établissements de santé Ministère interrogé : santé et solidarités Ministère attributaire : santé et solidarités

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3189 **Réponse publiée le :** 29 mars 2006, page 2230

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 mars 2006